



## Trimestres pour la retraite

Par **jeanno65**, le **13/03/2022** à **21:16**

Bonsoir,

Je viens de regarder mes trimestres pour la retraite, j'ai eu une mauvaise surprise d'apprendre que certains ne sont pas comptés car mon employeur de l'époque (1979-1981) n'aurait pas suffisamment cotisé. Est-ce que ça veut dire que je suis puni pour celà ? Si vous pouvez m'aider à savoir si c'est vrai ?0

J'ai 59 ans et me suis fait opérer du coeur en 2017, je ne me sens pas de travailler encore deux ans.

Merci et cordialement.

Par **morobar**, le **15/03/2022** à **10:45**

Bonjour,

[quote]  
car mon employeur de l'époque (1979-1981) n'aurait pas suffisamment cotisé.

[/quote]  
Non

A l'époque vous étiez jeune, et Cela peut s'expliquer par le fait qu'un trimestre n'est validé que si vous avez cotisé un [salaire minimum](#)